

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 SEPTEMBRE 2024

Un nouveau président à la tête d'AVOCATS.BE (Ordre des barreaux francophones et germanophone)

Le 1^{er} septembre 2024, Stéphane Gothot, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Liège, a pris la présidence d'AVOCATS.BE, succédant ainsi à Pierre Sculier. Stéphane Gothot devient le 9^{ème} président de cette institution, représentant les 8 385 avocats issus des 11 barreaux francophones et germanophone.

Qui est Stéphane Gothot ?

Stéphane Gothot est avocat depuis le 20 septembre 1983 et a accompli toute sa carrière au sein du cabinet liégeois HENRY & MERSCH. Il s'est spécialisé au fil du temps en droit du travail et en médiation de dettes.

Il a occupé les fonctions de bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Liège de 2009 à 2011. Par la suite, il a été administrateur de l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone (AVOCATS.BE) de 2012 à 2020, avant d'en devenir vice-président de 2022 à 2024.

Quelles sont les priorités de sa présidence ?

Stéphane Gothot promet une présidence dynamique, dédiée à moderniser et à renforcer la profession, tout en veillant à ce que les valeurs essentielles de l'avocat – secret professionnel, déontologie, indépendance, solidarité et confraternité – soient préservées et défendues.

Il entend qu'AVOCATS.BE demeure un partenaire loyal mais exigeant de tous les niveaux de pouvoirs. L'institution défendra, en toute circonstance, le respect de l'état de droit et l'intérêt des avocats, notamment la défense du monopole de représentation en justice et l'autorégulation de la profession, de même que celui du justiciable (accès à la justice, lutte contre l'arriéré judiciaire, indépendance de la justice, conditions de détention dignes pour les détenus et les internés, respect des conventions internationales concernant l'accueil des demandeurs d'asile, respect par l'Etat des décisions de justice ...), au besoin en persévérant dans les actions judiciaires menées concernant ces problématiques ou en initiant d'autres lorsque les droits fondamentaux ne sont pas respectés.

Soucieux de l'égalité des genres au sein de la profession, il appelle de ses vœux une réflexion, suivie d'actions concrètes à ce propos. Différences de revenus, protection de la maternité et de la paternité, plafond de verre dans les cabinets et accès aux fonctions dirigeantes au sein des barreaux sont quelques thèmes, parmi d'autres, qui, selon lui, devront être approfondis.

Dans une volonté de rendre le fonctionnement de la justice plus efficace, Stéphane Gothot ambitionne de développer, en synergie avec l'Ordre communautaire néerlandophone via



la société commune récemment créée, de nouveaux produits informatiques à destination des avocats. Il considère aussi qu'AVOCATS.BE doit suivre de près les développements et les répercussions de l'intelligence artificielle dans le domaine du droit afin que le barreau s'y implique et l'utilise.

En tant que président, il souhaite aussi instaurer une gouvernance transparente et collaborative, impliquant activement les bâtonnières et bâtonniers, qui sont les représentants des avocats, dans les décisions clés. Une « feuille de route » sera adoptée par l'assemblée générale et guidera les actions d'AVOCATS.BE durant son mandat.

Transparence et collaboration seront les maîtres-mots de son action, avec un effort particulier pour améliorer la communication entre les avocats et l'institution, dont les nombreuses réalisations sont trop souvent méconnues, de même qu'à l'égard des justiciables, pour les aider à mieux comprendre le fonctionnement du système judiciaire et le rôle de l'avocat.

Il déclare : « *L'avocat est un pilier de la démocratie et le garant de l'état de droit. Le défi est de le faire évoluer avec son temps sans qu'il perde son âme et de le faire savoir* ».

AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de onze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Liège-Huy, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent plus de 8.200 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.